

2ème épreuve

Championnat national moto

C.I.

ENDURO DE DABOU

Organisation : M.C.C.I

25-26 avril 2009

SOMMAIRE :

A- MODALITES GENERALES

- 1- Description
- 2- Motos admises
- 3- Concurrents admis
- 4- Droit d'inscription
- 5- Assurance
- 6- Ordre de départ
- 7- Sponsors
- 8- Refus d'inscription
- 9- Pénalités
- 10- Dispositions de contrôle et de pointage

B- DEROULEMENT DE LA COURSE

- 1- Programme
- 2- Vérifications techniques et administratives
- 3- Parc fermé
- 4- Feuille de route
- 5- Mise hors course et abandon
- 6- Sécurité
- 7- Assistance
- 8- Réclamations
- 9- Classement
- 10- Organisation.

A. MODALITES GENERALES

1- Description:

Le Moto Club de Cote d'Ivoire (MCCI), sous l'égide de la Fédération Ivoirienne de Sports Automobile et Motocyclisme (FISAM), organise sur deux jours, les 25-26 Avril 2009, « **1' ENDURO DE DABOU** », deuxième course de l'année 2009:

- Samedi :
 - Prologue à la place BEDIE (au centre de DAOU) **pris en compte dans le calcul des temps**
 - Reconnaissance Officielle du circuit de 25 kms autour de l'aéroclub sise à 3kms de la ville ;
- Dimanche :
 - 10h départ de la première moto pour **5 boucles de 25 kms chacune**

2- Motos admises :

Des motos 2 temps et 4 temps sont admises et devront répondre aux spécifications suivantes :

- a)- Les repose-pied sans aspérités dangereuses,
- b)- Les poignées boulées,
- c)- Un coupe-circuit en état de marche
- d)- un silencieux d'échappement
- e)- des numéros noirs sur fond blanc(ou couleur d'origine) ou le contraire (hauteur minimum 15 cm), placés à l'avant et sur chaque côtés de la moto
- f)- Un phare et un feu arrière si possible en état de marche

3- Concurrents admis:

- Chaque pilote devra obligatoirement porter un casque, des bottes, des gants, un pantalon, des manches longues, être affilié à un club de motos et posséder la licence FISAM de l'année en cours.
- Le plastron, le gilet, les genouillères, sont conseillés.

4- Droit d'inscription :

Le montant du droit d'inscription s'élève à 30 000 F CFA par concurrent. Il comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'égard d'un tiers.

5- Assurance :

Conformément à la réglementation générale des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, les organisateurs contracteront une assurance auprès d'une compagnie agréée ;

Cette assurance prendra effet au plus tard au moment ou sera donnée le départ et cessera à la fin de l'épreuve où au moment de l'abandon où de l'exclusion du pilote.

a)- La police d'assurance couvrira :

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels où matériels causés au tiers. Le détail des conditions sera mentionné dans le contrat.

b)- La police d'assurance ne couvrira pas :

- L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur le fait que la loi ivoirienne sur la circulation, oblige tous les véhicules conduits sur la voie publique à être assuré en responsabilité civile ;
- **Dans le cas de non présentation d'une attestation d'assurance, une lettre de décharge sera exigée au concurrent concerné;**
- La responsabilité du pilote à l'égard d'un autre concurrent ;
- **Pour les accidents corporels, il est conseillé à chaque pilote d'être couvert par une assurance individuelle.**

6- Ordre de départ :

-Samedi :

- . Le départ du prologue se fera par paire de motos tirées au sort ; la deuxième moto partira 15secondes après la première ;
- Suite au prologue, un classement sera établi et pris en compte pour Le départ de la première boucle du dimanche;

-Dimanche :

- En cas d'ex æquo au prologue, il sera procédé à un tirage au sort pour l'ordre de départ;
- Les pilotes partiront de **1 minute en 1 minute**

IMPORTANT: **Le prologue est obligatoire au risque de partir en fin de classement et se voir attribuer le plus mauvais temps réalisé au prologue plus 5min de pénalité**

7- Sponsors :

- Chaque concurrent est libre d'afficher sur sa moto ses sponsors ;
- Dans le cas où l'organisation obtiendrait un soutien matériel ou financier de la part des sponsors, il sera obligatoire pour tous les concurrents où organisateurs de porter les couleurs de ces sponsors dans les conditions et emplacements prescrits par l'organisation.

8- Refus d'inscription :

La direction de course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans à en donner la raison.

9- Pénalités :

	Désignations	pénalités
1	Absence de gants ,casque ,bottes, manches longues,	hors course
2	Coupe circuit défectueux ou absent	5mn
3	Absence de boules aux poignées d'embrayage et frein	Hors course
4	Retard ou absence aux vérifications (sauf dérogation)	10mn
	Pendant la course	
5	Faux départ(en avance)	2mn
6	Retard aux CH à chaque départ de boucle	1 min
7	Manque d'un CP(contrôle de passage)	10mn
8	Manque d'un CH(contrôle horaire)	10mn
9	Perte de la feuille de pointage	Dern.T.Bouc.+10mn
10	Arrivée en sens anormal à un CP ou à un CH	10mn
11	Tout remorquage interdit(hormis concurrent)	hors course
12	Non respect vitesse imposée en zone d'assistance (10km/h)	5mn
13	Assistance hors du parc prévu à cet effet	5mn

Toutes manœuvres déloyales, frauduleuses et dangereuses entreprises par un concurrent seront jugées par la direction de course qui prononcera une éventuelle sanction(une amende, une pénalité où une mise hors course) suivant l'importance de l'infraction.

10- Dispositions de contrôle et de pointage :

- A chaque CH (départ et arrivée) une équipe de pointage se chargera de noter les temps à la seconde près sur présentation de la feuille de pointage par le concurrent arrêté;
- Par contre aux CP(environ: 12), les concurrents ralentiront et annonceront leur numéro à chaque passage' ; le contrôleur en poste vérifiera si vous arrivez et repartez par la bonne piste(**éviter de prendre des pénalités en coupant les pistes**).
- En aucun cas les contrôleurs ne devront quitter leur poste sans l'accord du directeur de course
- **En cas d'urgence**(accident avec blessé), appelez :
 - ADJOUA : 05 63 63 24
 - BAKAYOKO : 07 11 60 44
 - ALI : 04 01 05 85.

B- DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Programme :

- Mardi 21 Avril :
Briefing des pilotes et de l'organisation au
<TOT OU TARD> à 19h 30
- Samedi 25 avril :
 - 14h 30-15h 30 : Prologue à la place BEDIE de DABOU
 - 16h : reconnaissance officielle de la boucle de 25 kms dirigée par ADJOUA Philippe. ;
- dimanche 26 avril :
 - 8h 30-9h 30 : Vérifications techniques et administratives des concurrents, suivi automatiquement de la mise en parc fermé des motos
 - 9h 45 : briefing pilotes-organisation
 - 10h : départ de la première moto **pour 5 boucles**
 - 15h 30 : fin de l'épreuve.
- Mardi 28 Avril :
 - Proclamation des résultats officiels et remise des prix au <TOT OU TARD>.

Remarques :

- Au début de chaque boucle, le concurrent recevra une feuille de route où seront mentionnés les différents temps de passage aux CH (départ et arrivée) en heure, minutes et secondes;
- Les départs de la 1ere boucle se feront chaque 1min selon l'ordre d'arrivée au prologue; Les départs des autres boucles se feront selon l'arrivée des pilotes à la table de pointage ;
- **Le temps de mise hors course est de 30min par boucle ;** En fin de course, le calcul des temps prendra en compte :
 - i. Le temps du prologue, et celui de chaque boucle
 - ii. Le surplus de temps mis à l'assistance (Temps imposé: 20min)
 - iii. Les pénalités prises durant la course(voir tableau pénalités page 5)

2. Vérifications techniques et administratives :

Les vérifications ont pour but de contrôler les pilotes et leur moto ;
Le directeur technique s'en chargera le dimanche comme mentionné ci-dessus.

3. Parc fermé :

- C'est un endroit où les motos sont sous la surveillance de l'organisation. Il y sera formellement interdit (sous peine de pénalités) de :
 - Procéder à des réparations
 - toucher la moto d'un autre concurrent
- Les pilotes y seront admis 10 minutes avant leur heure de départ pour la boucle 1.

4. Feuille de route :

A chaque départ de boucle chaque pilote recevra une feuille de pointage
Où vont figurer :

- Heure de départ(en heure, et minutes pleines) au CH départ
- Heure d'arrivée(en heure, minutes et secondes) au CH arrivée
- Heure de sortie de la zone d'assistance(en heure, minutes et secondes) à la table CH départ ;

Aux CH ces indications seront inscrites sur la feuille de pointage par les contrôleurs.

Aux CP, se referer aux dispositions de contrôle et de pointage(page 5)

5. Mise hors course et abandon :

-a) mise hors course :

- Elle sera appliquée 30 minutes après votre heure idéale d'arrivée (fixée par la direction de course) pour chaque boucle
- Elle sera aussi appliquée comme le prévoit le règlement dans son tableau des pénalités(page 5)

-b) Abandon :

Les abandon doivent être signalés le plus tôt possible au directeur de course. En cas d'abandon, la fiche de pointage sera remise au contrôleur le plus proche et le numéro de course barré.

6. Sécurité :

Dès qu'un pilote enfourche sa moto, il doit porter l'équipement obligatoire et respecter scrupuleusement ce règlement sous peine de mise hors course.

Tout pilote est tenu de porter assistance à un concurrent en difficulté(accidenté...)

7. Assistance :

- Pour des raisons de sécurité, **une assistance de 20min est obligatoire** pour tout concurrent dans le parc prévu ; Toute assistance extérieure est interdite en dehors du parc d'assistance ;
- Seuls les pilotes (hors zone d'assistance) sont autorisés à faire de la mécanique avec les outils de bord ;
- le ravitaillement en carburant est strictement interdit en dehors du parc d'assistance ;
- Pendant toute la durée de la course, aucun véhicule(sauf les motos des concurrents et de la direction de course) ne doit circuler dans la zone d'assistance et/ou sur les pistes empruntées par les concurrents ;
- Tout remorquage est interdit sur le tracé de la course; Il sera possible seulement en dehors du circuit officiel

Le non respect de ces points précités entraînent automatiquement la mise hors course du concurrent

8. Réclamations :

La prise de décision pour tous les problèmes sera sous la responsabilité du directeur de course. Toute réclamation devra être faite par écrit accompagnée de la somme de 50 000 FCFA (cinquante mille) et remise au directeur de course. Cette somme ne sera pas restituée si la réclamation est jugée injustifiée.

9. Classement :

Les points attribués à cette course sont les suivants :

1 ^{er}	25 pts
2 ^{ème}	22 pts
3 ^{ème}	20 pts
4 ^{ème}	18 pts
5 ^{ème}	16 pts
6 ^{ème}	15pts
7 ^{ème}	14 pts
8 ^{ème}	13 pts
9 ^{ème}	12 pts
10 ^{ème}	11 pts
11	10pts
12	09 pts
13	08 pts
14	07 pts
15	06 pts
16	05 pts
17	04 pts
18	03 pts
19	02 pts
20	01 pts

10- Organisation :

Directeur de course : ADJOUA Philippe
Directeur technique : BAKAYOKO
Commissaire de course : ADJOUA Philippe
Responsable Contrôleurs : ADJOUA Philippe

Le Directeur de course :

ADJOUA J. Philippe